

2 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon tenue à la salle du Conseil au 504, rue Principale à Saint-Henri-de-Taillon, le **2^e jour de JUIN 2025** à 19 heures sous la présidence de M. Laval Fortin, Maire.

Étaient présents(es) :

Mélissa Tremblay	Conseillère district N° 1
Marc-André Ouellette	Conseiller district N° 2
Nancy Prescott	Conseillère district N° 3
Eric Côté	Conseiller district N° 4
Denis Fortin	Conseiller district N° 5
Guylaine Bhérer	Conseillère district N° 6

Étaient absents(tes) : -

Également présent(es) : Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

M. Laval Fortin, maire, constate qu'il y a quorum et souhaite la Bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'au citoyen présent.

R. 6495-06-2025

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE suite à la lecture de l'ordre du jour, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon accepte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

R. 6496-06-2025

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5, 12 ET 26 MAI 2025

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'EXEMPTER la Directrice générale & Greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux des séance du 5 12 et 26 MAI 2025.

R. 6497-06-2025

ACCEPTATION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5, 12 ET 26 MAI 2025

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FORTIN,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les procès-verbaux des séances du 5, 12 et 26 MAI 2025 dont copie conforme ont été signifiées par voie électronique à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la loi, soit par la présente adopté et ratifié à toute fin que de droit.

R. 6498-06-2025

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES – MAI 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes du mois a été distribuée à tous les membres du conseil par voie électronique et dans les délais requis.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BHÉRER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer par le Fonds général au montant de **281 727.62 \$** (dépenses, salaires employés et élus) telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter toutes les dépenses autorisées du présent procès-verbal.

Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière

DÉPÔT

DÉMISSION DE M^{ME} JOSÉE FORTIN

Dépôt de la lettre de démission de M^{me} Josée Fortin, Greffière-trésorière adjointe en date du 10 mai 2025.

DÉCLARATION DE L'INTÉRÊT PÉCUNIER D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Denis Fortin informe les personnes présentes de son intérêt pécunier pour le prochain point à l'ordre du jour puisqu'il est le conjoint de madame Claudine Lapointe. À cet effet, il quitte son siège et prend place avec les citoyens présents dans la salle du conseil.

R. 6499-06-2025

ENGAGEMENT DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Johanne Gaudreault qui est employée à la municipalité en tant que préposée à l'entretien a annoncé son départ à la retraite à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été lancé afin de procéder à l'engagement d'une personne comme préposée à l'entretien à compter de maintenant pour le bâtiment de la Marina et qui s'occupera de l'entretien des autres édifices municipaux lors du départ de M^{me} Johanne Gaudreault;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu avec les personnes intéressées par le poste offert et qu'une personne a été recommandée aux membres du conseil municipal et discuté lors d'un plénier au cours des derniers jours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon désire procéder à l'embauche de M^{me} Claudine Lapointe à titre de préposée à l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Claudine Lapointe a débuté l'emploi en tant que préposée à l'entretien le 20 mai 2025.

II EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BHÉRER,
APPUYÉ LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, suite aux recommandations quant à l'embauche d'une préposée à l'entretien, confirme l'embauche de M^{me} Claudine Lapointe au poste de préposée à l'entretien selon les conditions mentionnées lors de l'entrevue.

NOUVEL HORAIRE – BUREAU MUNICIPAL

II EST PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FORTIN,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal désire modifier l'horaire du bureau municipal à compter de lundi le 9 juin 2025 pour la suivante :

- Lundi au jeudi en avant-midi : ouvert
- Lundi au jeudi en après-midi : sur rendez-vous
- Vendredi en avant-midi : sur rendez-vous

ADOPTION DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté sa vision stratégique le 11 octobre 2023 (11516-10-2023), que cette dernière est à la base du projet Signature innovation « Une MRC en mouvement pour un territoire plus résilient et adapté aux changements climatiques »;

ATTENDU QUE l'action 1 de l'objectif stratégique 1.1 du projet Signature innovation de la MRC prévoit « Soutenir les municipalités dans leur démarche d'adaptation et de lutte aux changements climatiques »;

ATTENDU QUE conformément à la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : *Ensemble au service des citoyens*, signée le 13 décembre dernier, le gouvernement met en œuvre le programme annoncé pour accélérer la transition climatique locale ;

ATTENDU QUE le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du plan pour une économie verte 2030 (PEV) prévoit que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont conjointement responsables de l'action 4.2.1.2 – Accélérer la transition climatique locale (ATCL) ;

ATTENDU QUE cette action vise à soutenir et à accompagner les gouvernements supralocaux dans l'élaboration de plans climat (volet 1 du programme ATCL) ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre, par le milieu municipal, de projets issus de ces plans (volet 2 du programme ATCL) ;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 1 du programme ATCL, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est engagée à élaborer un plan climat à l'échelle du territoire conformément aux exigences déterminées par le MELCCFP et ce, à l'intérieur d'un délai de trois ans (Résolution 11719-03-2024) ;

ATTENDU QUE la MRC pourra bénéficier de sommes additionnelles pour la planification et la mise en œuvre des projets issus du plan climat, dans le cadre du volet 2 du programme ATCL ;

ATTENDU QUE les pistes d'actions proposées dans le Plan de réduction des émissions de GES 2025-2030 de la municipalité feront partie intégrante du Plan climat de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et pourront ainsi être incluses aux demandes de financement dans le cadre du volet 2 du programme ATCL ;

ATTENDU QUE les documents supportant l'élaboration du Plan de réduction des émissions de GES 2025-2030 de la municipalité ont été élaborés avec la participation de l'équipe municipale et représentent fidèlement les activités qui ont eu cours sur le territoire municipal pour l'année de référence 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

II EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MÉLISSA TREMBLAY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC CÔTÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal adopte une cible et le Plan de réduction des émissions de GES 2025-2030, s'engage à mettre en œuvre les actions qui y sont proposées afin de réduire de 9 % les émissions corporatives de la municipalité sous le niveau de l'année de référence 2021 ;

QUE la municipalité s'engage à diffuser aux citoyens ses engagements en matière de lutte aux changements climatiques et les actions entreprises au fur et à mesure de leur réalisation ;

QUE la municipalité s'engage, en collaboration avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à influencer les entreprises et les citoyens de la communauté à contribuer aux efforts de lutte aux changements climatiques en réduisant leur empreinte carbone.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2024

Lecture et dépôt du rapport du maire 2024.

R. 6502-06-2025

PROTOCOLE D'ENTENTE – ENTRETIEN VÉLOROUTE DES BLEUETS – SAISON 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MÉLISSA TREMBLAY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE GULAINÉ BHÉRER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE ce conseil autorise monsieur Laval Fortin, Maire et madame Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon une entente avec la MRC du Domaine-du-Roy relativement aux travaux d'entretien « saison 2025 » de la Corporation du Circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » le tout selon le protocole d'entente établi par la MRC et transmis à la Municipalité en date du 1^{er} mai 2025.

R. 6503-06-2025

DOSSIER MARINA – SOUMISSION AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la Marina comprend également une section aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à la Pépinière Scullion en août 2023 afin de déposer celle-ci dans la demande d'aide financière au montant de 32 149.25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été remise à jour en date du 19 mai 2025 par la Pépinière Scullion suite à une visite sur le terrain, en conservant sensiblement le même montant qu'en août 2023;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FORTIN,
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NANCY PRESCOTT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon accepte la soumission de la Pépinière Scullion en date du 19 mai 2025 au montant de 32 133.50 \$ plus les taxes applicables. Ce mandat comprend la création d'un plan complet d'aménagement paysager de la Marina, excavation, achat et plantation d'arbres, arbustes, pierres de rivière, géotextile, pose de pavé, murets et bordures.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

- Les élus répondent aux questions des citoyens : Plusieurs questions et demandes d'information ont été posées sur différents sujets.

R. 6504-06-2025
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ OUELLETTE
ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Laval Fortin, Maire

Kathy Tremblay, Directrice générale & Greffière-trésorière

Je, Laval Fortin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Laval Fortin, Maire